

COMMUNE DE GRIGNON

**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Délibération n° 2020.06.22_10**

Le vingt-deux juin deux mil vingt, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RIEU, Maire, en session ordinaire.

Étaient présents : Annette BELLANGER - Lina BLANC - Natacha BLANC-GONNET - André CARRABIN - Florence CHATELIER - Michel CREMONE - Pascal DUMONT - Rémi FERRONT - Virginie GARDET - Valérie MATHE - Stéphanie MARTIN - Marino PASQUALON - Maryline POINTET - François RIEU - Olivier RUFFIER - David TORDJMANN.

Étaient excusé(s) : *Thierry BINET (pouvoir Annette BELLANGER) - Corinne BUSALB (Pouvoir Virginie GARDET) - Séverine GRAFF.*

Secrétaire de Séance : David TORDJMANN

Date de convocation : le 16/06/2020

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 16

Votants : 18

Pour : 18

Abstentions :

Contre :

Rapporteur : *Virginie GARDET.*

Objet : APPROBATION DU REGLEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE ANNEE 2020-2021.

Madame GARDET rappelle la délibération du conseil municipal du 16 juillet 2019 approuvant le règlement du restaurant scolaire à compter du 1^{er} août 2019.

Ce règlement nécessite quelques ajustements, notamment pour les délais de réservations, les remboursements de repas et le rappel de quelques règles élémentaires de discipline, d'hygiène et de sécurité.

Vu la présentation dudit règlement ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le règlement du Restaurant Scolaire tel qu'annexé à la présente délibération à compter du 1^{er} août 2020.

Ainsi Délibéré, le jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de

la réception en Préfecture le (Voir cachet) :

Et de la publication, le

A GRIGNON, le 22/06/2020

Le Maire,

François RIEU.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217301308-20200622-20200622-10-3-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2020

Affichage : 22/06/2020

Pour l'autorité compétente par délégation

